

## Instruction de remplissage du fichier Excel de suivi annuel (Uniquement conventions d'objectifs cantonales COC & analyses de la consommation d'énergie ACE)

### 1.1 Introduction

Le fichier Excel de suivi annuel doit être rempli et envoyé (info.energie@vd.ch) par chaque prestataire de service de suivis annuels **avant le 30 juin**.

Ce document a pour but d'uniformiser des données des grands consommateurs.

Chaque prestataire doit remplir un seul fichier Excel qui contient les informations relatives à tous les sites grands consommateurs sous sa supervision.

### 1.2 Conditions générales

- Lors du premier envoi, veillez à que toutes les années précédentes soient remplies. **Le même fichier peut être utilisé chaque année** en rajoutant simplement les données pour l'année sous revue.
- Toutes les données énergétiques sont **exprimées en MWh**.
- Le formatage doit être uniforme pour garantir la simplicité d'importation du fichier dans la base de données cantonale. **Ne pas modifier la mise en page du fichier**, ne pas rajouter des onglets, ne pas fusionner des cellules, ne pas verrouiller. Il faut veiller à que le nom du site soit répété dans chaque ligne qui le concerne.

### 1.3 Instructions par onglet

#### 1) Variable de consigne (onglet uniquement pour COC)

A la ligne « efficacité énergétique visée » il faut introduire les valeurs d'efficacité énergétique prévisionnelles (%) calculées lors de la réalisation de l'audit. Elles sont disponibles dans le document de convention cantonale, Annexe I, colonne « objectifs intermédiaires à fixer ». Il faut introduire dix valeurs pour les dix années de durée de la convention.

A la ligne « efficacité énergétique actuelle » il faut introduire la valeur d'efficacité énergétiques réelle (%) atteinte à l'année de suivi sous revue.

#### 2) Consommation

Il faut remplir les consommations **mesurées** de chaque site, par année. Cinq vecteurs sont identifiés (Électricité, Fossile, Chaleur à distance, bois/biomasse, divers) et tous mesurés en MWh. Les cellules contenant les noms des vecteurs énergétiques ne doivent pas être modifiés.

#### 3) Mesures

Il faut remplir les économies d'énergie cumulées (électrique et chaleur) depuis l'année de début de l'engagement.

Pour les sites qui ont choisi une variante ACE, uniquement les premières trois années, puis la sixième et la neuvième sont remplies.

#### 4) Commentaire

Le remplissage textuel explicatif pour chaque année est facultatif.